

**DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

25, Bd Besson Bey 16023 ANGOULEME  
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

**CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC  
AVEC TOTEM SITE ANGOULÈME MA CAMPAGNE  
(RÉSERVOIR DE PUYSOYEN)**

DGA Patrimoine public et  
environnement - Eau potable /  
Assainissement  
Numéro : 2023-D-106

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

VU, le code général des collectivités territoriales,

VU, la délibération n°193 du conseil communautaire du 23 juin 2016 approuvant les tarifs et conventions type d'occupation temporaire du domaine public pour installations radiotéléphoniques pour les opérateurs et pour les autres structures (hors opérateurs de radiotéléphonie),

VU, la délibération n°246 du conseil communautaire du 9 décembre 2021 portant délégation d'attributions du Conseil au Président,

VU, l'arrêté n°99 du 23 mars 2022 de Monsieur le président subdéléguant à Monsieur Gérard DEZIER en sa qualité de vice-président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération susvisée,

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** – Est approuvée la convention portant occupation temporaire du domaine public avec la société TOTEM France située 132 avenue de Stalingrad à Villejuif, la SPL SEMEA située 2 rue Bernard Lelay à Angoulême et GrandAngoulême.

**Article 2** – La convention est établie pour une durée de 9 ans à compter du 21 mai 2023 et prévoit notamment que la société TOTEM pourra occuper plusieurs emprises sur le château d'eau « Réservoir de Puymoyen » à Angoulême, afin de lui permettre d'implanter, de mettre en service et d'exploiter les équipements techniques dont elle assure la gestion. Le montant de la redevance annuelle s'élève à 7 033 € et sera révisable chaque année.

**Article 3** – Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 21 AVR. 2023

Pour Le Président,  
Le Vice-Président,



Gérard DEZIER

Certifié exécutoire  
Reçu en préfecture,  
Le 21 AVR. 2023  
Publié ou notifié,  
Le  
21 AVR. 2023